



CRÉER UN SYLLABUS POUR UNE ACTIVITÉ CLINIQUE

- 1 Contenu du syllabus
- 2 Comment construire le syllabus ?
- 3 Quand communiquer le syllabus ?

Bien qu'il ne soit pas utilisé de manière systématique dans l'espace francophone, le syllabus (aussi appelé plan de cours ou synopsis) est un document pédagogique indispensable permettant de bien planifier l'activité dispensée.

Un outil utile à plusieurs égards

Le syllabus n'est pas simplement un calendrier descriptif, ou le simple résumé de l'activité planifiée.

Pour la personne enseignante

C'est avant tout un **outil de réflexion préparatoire** qui peut organiser son enseignement en amont, lui permettre de se questionner sur ses pratiques, et de prévoir en détail l'activité. La rédaction du syllabus nécessite donc une **réflexion sur l'enseignement et les différentes étapes qui jalonnent l'activité, de sa planification à l'évaluation.**

Pour la personne étudiante

Le syllabus devient le **contrat pédagogique de l'activité**. Outil de communication, ce document permet à la personne étudiante de connaître en amont ce qui sera attendu d'elle, le contenu de l'activité, les modalités d'évaluation et la quantité de travail à produire. **C'est d'autant plus important que l'activité clinique diffère grandement des enseignements universitaires classiques.** Ainsi, la personne étudiante pourra s'y référer à tout moment pour mieux comprendre ce qui l'attend et ce qu'on attend d'elle.

1. Le contenu du syllabus

Le syllabus doit être adapté aux exigences de l'établissement d'enseignement supérieur auquel la clinique est rattachée. De plus, il doit inclure un ensemble d'informations cohérentes et logiques, sur la conduite du cours dans le temps.

Voici une liste exemplative de questions qui peut être utilisée pour créer le syllabus :

COMMENT ?

De quelle manière les personnes responsables assureront-elles l'enseignement et l'encadrement ?
Comment le suivi sera-t-il effectué ?
Quelles modalités d'évaluation seront privilégiées ?

QUOI ?

Quelles seront les compétences visées (savoir, savoir-faire et savoir-être) ?
Quel sera le contenu de l'activité pédagogique ?
Quelle matière sera vue ?
Quel type de droit la clinique fait-elle ?

QUI ?

Qui sera responsable de l'activité pédagogique ?
À qui s'adresse l'activité (ex: prérequis ou niveau universitaire) ?

QUAND ?

À partir de quand et jusqu'à quand l'activité pédagogique se déroule-t-elle ?
À quel moment de la semaine le groupe se rencontrera-t-il ?
Quelle plage horaire doit-être consacrée à la présence physique à la clinique ?

COMBIEN ?

Combien d'heure une personne étudiante doit-elle consacrer à l'activité durant le semestre ?
Combien de dossier ou de mandat une personne étudiante doit-elle réaliser ?

A minima, pour être efficace et cohérent, le syllabus doit contenir les informations suivantes. L'ordre des informations peut varier d'un pays à l'autre, et d'une institution à l'autre. Certaines institutions imposent même un gabarit à respecter. Dans ce cas, il faut simplement l'adapter en s'assurant d'inclure les catégories suivantes :

Les coordonnées

Les coordonnées de la personne enseignante ou de l'équipe encadrante doivent être indiquées clairement. Il faut y afficher par quels moyens les personnes étudiantes peuvent contacter les superviseurs.



Astuce

Le syllabus peut indiquer le délai normal de réponse aux questions étudiantes. Par exemple, on peut indiquer que les questions recevront une réponse dans un délai de 24 heures durant la semaine et qu'aucune réponse n'est donnée durant le weekend.

Le lieu de rencontre

Si la clinique jouit d'un local ou d'un espace de travail, il faut l'indiquer dans le syllabus. Il faut aussi y inscrire les conditions d'utilisation de cet espace. Dans le cas contraire, on peut prévoir d'avance dans le syllabus le lieu de rencontre pour les séances d'enseignement, d'encadrement ou de rétroaction.

La plateforme utilisée

Si la conduite du travail clinique nécessite l'utilisation d'un logiciel ou d'une plateforme électronique en particulier, il convient d'en informer les personnes étudiantes dès le stade du syllabus. Cette information est primordiale pour que la personne étudiante sache où trouver les informations concernant le dossier ou le mandat à traiter, les modèles ou gabarit, le lieu de dépôt des exercices ou des rendus, etc.

La plage horaire du cours

La plage horaire allouée au cours de clinique juridique doit être spécifiée.

Dans le cadre des cliniques d'accès au droit, les horaires indiqués peuvent correspondre aux heures d'ouverture de la clinique ou au moment où une permanence doit être assurée. Des plages horaires de rencontres dédiées aux personnes cliniciennes – notamment pour des moments de rétroaction – peuvent aussi être ajoutées.

Dans le cadre des cliniques projets, une plage horaire doit aussi être réservée, et ce, même si aucune permanence n'est prévue. Ce moment peut être l'occasion de travailler en équipe, de rencontrer la personne encadrante ou encore de se consacrer au travail clinique.

La description de la clinique juridique

Toutes les cliniques juridiques ont leurs spécificités. Le syllabus peut être l'occasion de décrire les missions de la clinique, son fonctionnement et son utilité. Certaines cliniques préféreront inscrire ces renseignements dans un document de présentation de la clinique. Ce dernier peut aussi être annexé au syllabus.

La quantité de travail à effectuer

Les personnes cliniciennes doivent connaître l'ampleur de la tâche à effectuer. Par exemple, il faut expliciter le nombre d'heures de travail requis dans le cadre d'un projet, d'un semestre ou d'une année, ou le nombre de dossiers à traiter. Cette indication est d'autant plus importante lorsque les dossiers ou mandats impliquent un travail d'équipe. En annonçant le nombre d'heures attendu de chacun, on réduit les iniquités au niveau de l'investissement personnel de chaque membre de l'équipe.

Les prérequis

Parfois, la réussite de certains cours préalables seront requis pour intégrer la clinique. Il est bon de l'inscrire dans le syllabus.

La reconnaissance ou non de la participation clinique dans le cursus académique

Si l'activité clinique est reconnue dans la maquette d'un programme, il convient de l'indiquer aux personnes étudiantes. Inversement, il conviendra de préciser que l'activité clinique est hors cursus. Certaines cliniques fonctionnent en mode hybride, acceptant les personnes inscrites en bonne et due forme et les personnes bénévoles. Dans ce cas, il vaut mieux l'inscrire et préciser ce qui est attendu de chaque groupe.

Les compétences visées

Chaque activité pédagogique vise à faire acquérir des compétences que les personnes étudiantes doivent acquérir tout au long de l'activité clinique. Plus le syllabus sera précis sur les compétences à acquérir, plus les personnes étudiantes sauront ce qui est attendu d'elles et plus certaines exigences prendront tout leur sens pour elles.

Le contenu de l'activité

Il faut intégrer des informations sur le déroulement du cours. Étant donné que l'activité clinique se distingue profondément des enseignements classiques, les personnes étudiantes doivent pouvoir comprendre comment les séances de cours vont se dérouler, comment leur travail sera organisé, etc. Ainsi, il convient de décrire l'organisation pratique de l'enseignement et donner une idée des tâches que les personnes étudiantes auront à faire.

La méthode pédagogique

Il est important d'indiquer la méthode pédagogique retenue, à savoir la description du rôle de l'équipe encadrante et de la personne étudiante, l'inclusion ou non de séances de type magistral, le degré d'autonomie accordé, le type de suivi appliqué, le mode de rétroaction privilégié, etc.

Les modalités d'évaluation

Il faut nommer les évaluations, en expliquer le contenu, les exigences requises pour chaque évaluation, les critères d'évaluation, la pondération de chaque évaluation (ou coefficient), ainsi que les dates limites à respecter.

Le syllabus ou le plan de cours peut également contenir les informations suivantes :

- Une charte éthique et de travail : principes déontologiques de bases et confidentialité ;
- Un calendrier des activités : cela peut s'avérer utile s'il est prévu différents types d'activités (séances préparatoires puis travail clinique) ;
- Les règles relatives au plagiat (les personnes étudiantes doivent être conscientisées à l'importance de citer leurs sources dans tous les cas, et ce, même si elles paraphrasent et même si elles traduisent un texte d'une autre langue. Il en va de la réputation de la clinique) ;
- Le matériel pédagogique obligatoire : guide de la clinique, manuel de référence, liste de lectures, etc.

2. Comment construire le syllabus ?

Pour construire son syllabus, l'équipe encadrante doit réfléchir à plusieurs éléments en amont, parmi lesquels une attention particulière se portera sur les compétences qu'on cherche à développer au sein de la cohorte clinique. Ainsi, le contenu, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation dépendront de ces compétences.

Voici des exemples d'exercices et de modes d'évaluation qu'on peut viser en fonction des compétences sélectionnées. Ces exemples peuvent prendre la forme de simples exercices formatifs ou constituer de réelles évaluations d'acquisition des compétences. À chaque responsable de déterminer ce qui lui convient le mieux.

COMPÉTENCES

Vulgariser des notions juridiques

Collecter de l'information nécessaire à l'ouverture d'un dossier

Agir de manière professionnelle

Trouver une source documentaire fiable sur laquelle baser une analyse

EXEMPLES D'EXERCICES ET DE MODES D'ÉVALUATION

Mises en situation simulant la diffusion des résultats à la personne donnant un dossier ou un mandat ; diffusion des résultats en situation réelle devant la personne mandatrice ; présentation orale devant le groupe ; rédaction d'une fiche informative sur le sujet.

Simulation d'entrevue ou entrevue réelle supervisée ; rédaction d'une fiche résumant les informations recueillies.

Exercice d'écriture d'un courriel ou d'une lettre à la personne donnant un dossier ou un mandat ; évaluation en continu tout au long de l'activité quant à certains critères déterminés et annoncés (ponctualité, présentation générale, niveau de langage, respect des usages du métier, etc).

Recherche sur une question déterminée ; création d'une bibliographie commentée.

L'enseignement clinique étant un cours aux méthodes pédagogiques distinctes des cours traditionnels, il conviendra d'adapter les méthodes d'enseignement et d'encadrement à la réalité de l'activité offerte par la clinique.



3. Quand communiquer le syllabus ?

Le syllabus doit être à la disposition des personnes étudiantes avant la première séance de cours. Qui plus est, il doit idéalement faire l'objet d'une présentation lors de la première séance de l'activité clinique par la personne enseignante qui, au besoin, répondra aux questions des étudiants.

Il peut paraître rébarbatif de produire et de présenter un tel document. Toutefois, il est la garantie d'un bon déroulement de l'activité et surtout il fournit des balises. Dans ce domaine, la précision et l'exhaustivité ne sont pas l'ennemi du bien puisqu'en cas de doute, tant les personnes enseignantes qu'étudiantes pourront s'y référer au cours de l'activité.

Bon à savoir ...

Le syllabus n'est pas nécessairement immuable. Si en cours de session, l'équipe pédagogique se rend compte qu'une adaptation est indispensable, celle-ci peut être envisagée dans le respect des règles universitaires.